

SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2017/11/13
19H30
HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert - M.Charles Audet - M. Germain Martin

M. Alain Daigle - M. Rock Rousseau - M. Alain Brochu - M. Patrice Bissonnette

ORDRE DU JOUR

1.- PRIÈRE

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption tel que présenté modifié

3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption Séance ordinaire Séances extraordinaires

4.- CORRESPONDANCE

4.1 Aucune

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1 Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5 Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2 Loisirs et urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6 Culture	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3 Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.7 150 ^e Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Urbanisme

7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil les « états des recettes et dépenses comparatifs » selon les différents départements.

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

8.1 Lecture et commentaires des comptes de 1 500.\$ et plus.

9.- AMINISTRATION

9.1 Allocution du maire sur la situation financière de la Ville de Disraeli.
9.2 Demande d'aide financière de l'organisme Opération Nez Rouge pour leur campagne de financement.
9.3 Budget révisé de l'Office municipal de l'Habitation de Disraeli.
9.4 Contribution à l'association des pompiers volontaires de Disraeli.
9.5 Participation au Transport adapté de la région de Thetford inc. pour l'année 2018.
9.6 Adoption du calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2018.
9.7 Autorisation de paiement à Pavage Plamondon inc. – travaux de pavage.
9.8 Autorisation de paiement à Joyal Groupe Expert Conseil inc. pour l'achat des stations de recyclage pour la marina.
9.9 Demande des Chevaliers de Colomb pour effectuer du porte-à-porte à l'occasion de la Guignolée.

- 9.10 Remboursement des frais à Construction Aylmer dans le cadre du projet de construction de multi logements sur la rue Champoux.
- 9.11 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières recyclables pour l'année 2018.
- 9.12 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'année 2018.
- 9.13 Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières putrescibles pour l'année 2018.
- 9.14 Octroi du contrat pour le déneigement et le sablage du chemin Létourneau pour la saison 2017-2018.
- 9.15 Octroi du contrat pour le déneigement et le sablage des chemins de la Coop et Laflamme pour la saison 2017-2018.
- 9.16 Octroi du contrat de déneigement et du sablage d'une partie du Rang 3, du Rang 5 et du Rang 6 pour la saison 2017-2018.
- 9.17 Autorisation de paiement à Techsport inc. pour l'achat de table à pique-nique et support à vélo pour la marina.
- 9.18 Autorisation aux véhicules tout-terrain de circuler sur le pont de la rue Champoux.
- 9.19 Autorisation de paiement à J.U. Houle Distribution pour les travaux de la rue Beaudoin.
- 9.20 Fermeture d'une partie de l'ancien chemin public (rue Lavoie).
- 9.21 Engagement de M. Steve Labrecque comme employé au Service des loisirs et de la culture.

10.- URBANISME

- 10.1 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 1175 rue Camirand, lot numéro 5 513 249.

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 .
- 11.2 .
- 11.3 .

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12.1 Le maire invite ↪ les citoyens à poser des questions.
- 12.2 Le maire invite ↪ les membres du conseil à poser des questions;

13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée terminée lorsque l'ordre du jour est épuisé.

14.- LEVÉE DE LA SÉANCE

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

Séance ordinaire
du 13 novembre 2017

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement aux lieu et heure ordinaires des séances de ce conseil, le lundi 13 novembre 2017, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Charles Audet, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Rock Rousseau et M. Alain Brochu, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de questions
- 13.- Clôture de l'assemblée
- 14.- Levée de la séance

2.- ORDRE DU JOUR - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

11-2017-291

**PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE l'ordre du jour soit adopté sans tenir compte du point numéro 9.6, reporté à la prochaine assemblée.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3.- PROCÈS VERBAUX

11-2017-292

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 octobre 2017 a été remise aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE le procès-verbal n'est pas lu et est adopté tel quel.

ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4.- CORRESPONDANCE

4.1 Aucune

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

5.1	Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5	Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2	Loisirs et urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6	Culture	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3	Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.7	150 ^e Anniversaire (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Procès-verbal du 1^{er} novembre 2017.

7.- TRÉSORERIE

7.1 Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses comparatifs » a été remise.

11-2017-293

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

11-2017-294

**PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QUE ce conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 31 octobre 2017, totalisant 325 841.55 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Je, soussigné, certifie que la municipalité possède les crédits disponibles pour le paiement de ces déboursés.

Patrice Bissonnette, Dir. gén. & Sec.-trés.

9.- ADMINISTRATION

9.1 **Allocution du Maire sur la situation financière de la Ville de Disraeli.**

Conformément à l'article 474.1 de la loi sur les cités et villes, je dépose à ce jour, le rapport sur la situation financière de la Ville. Ce rapport se détaille comme suit :

- 1) Rapport financier pour l'année 2016;
- 2) Rapport du vérificateur pour l'année 2016;
- 3) Programme triennal d'immobilisation;
- 4) Indications préliminaires quant aux états financiers 2017;
- 5) Orientation générale du budget 2018;
- 6) Rémunération et allocation des dépenses des membres du conseil;

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ depuis le 1^{er} novembre 2016.

1) RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2016.

Les états financiers ont été déposés le 3 mai 2017.

Les revenus de 3 547 144 \$ étaient répartis comme suit :

• Taxes	2 512 813 \$
• Paiement et tenant lieu de taxes (Gouv. du Québec) pour les écoles, télécommunication, etc.	232 955 \$
• Autres recettes	501 506 \$
• Transferts	299 870 \$

Les dépenses totalisant 3 899 229 \$ étant réparties comme suit :

• Administration générale	3 742 226 \$
• Frais de financement	157 003 \$

Excédent de l'exercice : (352 085) \$

Conciliation fiscale

• Affectation	1 329 148 \$
• Immobilisation	(506 337) \$

Excédent de l'exercice : 822 811 \$

**EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENTS
DE L'ANNÉE 2016 : 470 726 \$**

2) RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2016.

La vérification des opérations financières de l'année 2016 a été confiée à la firme Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés. Le rapport des vérificateurs révèle que les états financiers représentent fidèlement la situation financière de la Ville au 31 décembre 2016. Les résultats de ces opérations et l'évaluation de la situation financière pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus et aux usages particuliers de la comptabilité municipale au Québec.

3) PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION.

Le programme de dépenses en immobilisation permet de planifier les travaux municipaux pour une période à moyen et à long terme, tels que les travaux d'aqueduc et d'égout, l'achat de véhicules et d'équipements, etc.

Les principales dépenses en immobilisation qui ont été effectuées durant l'année 2016 sont :

• Usine eau potable – volet I	110 272 \$
• Usine eau potable – volet II	1 863 742 \$
• Projet marina	1 879 815 \$
• Équipement à neige	26 121 \$
• Achat terrain Hydro-Québec	19 086 \$
• Projet tracel	21 221 \$

4) INDICATIONS PRÉLIMINAIRES QUANT AUX ÉTATS FINANCIERS 2017.

L'année 2017 devrait se terminer avec un budget équilibré.

5) ORIENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET 2018.

Nous entreprendrons, dans les prochains jours, l'étude du budget de l'année 2018 et du programme triennal d'immobilisation.

Le budget de l'année 2018 et son programme triennal d'immobilisation seront adoptés au cours du mois de décembre 2017. Nous informerons la population par avis public de la date et l'heure de la séance au cours de laquelle ils seront adoptés. Par la suite, un document explicatif sera présenté à la population.

6) RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE POUR L'ANNÉE 2017.

Le maire reçoit sur une base annuelle une rémunération de 14 144 \$ et une allocation de dépenses de 7 072 \$. Les conseillers, eux, reçoivent sur une base annuelle une rémunération de 4 714 \$ et une allocation de dépense de 2 358 \$.

7) LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ DEPUIS LE 1^{ER} NOVEMBRE 2016.

Un rapport concernant la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ que la Ville a conclu depuis la dernière séance du conseil au cours de laquelle a été adopté le rapport de la situation financière de la Ville.

Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ depuis le 1^{er} novembre 2016.

NOM DU FOURNISSEUR	TOTAL DES ACHATS
ACCEO SOLUTIONS INC.	51 162.16 \$
ASS. HCKEY MINEUR APPALACHES	29 460.00 \$
CDE SOLUTIONS INFORMATIQUES	27 766.63 \$
CHEMTRADE CHEMICALS CANADA	37 219.65 \$
CIMA	94 063.93 \$
CONSTRUCTION DE L'AMIANTE INC. (LES)	4 230 956.94 \$
CONSTRUCTION OLISA INC. (LES)	2 000 066.72 \$
COOP FÉDÉRÉ / DIVISION SONIC	98 726.57 \$
CORP. FÊTES 150 ^{ÈME} DISRAELI	27 591.70 \$
ENGLOBE CORP.	42 761.91 \$
EXCAVATION GAGNON ET FRÈRES INC.	89 789.00 \$
HYDRO-QUÉBEC	284 913.37 \$
LA CAPITALE ASS.-GEST. PATRIM. INC.	44 891.71 \$
L'ARSENAL/CMP MAYER INC.	33 649.41 \$
LEMAY, CÔTÉ, ARCHITECTES	37 407.11 \$
M.R.C. DES APPALACHES	133 364.30 \$
MÉTAL LAROCHE INC.	79 263.08 \$
MÉTAL PRESS INC.	28 639.70 \$
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	314 091.19 \$
MINISTRE DES FINANCES	136 789.42 \$
MMQ (MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC)	53 544.00 \$
MORENCY, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	57 034.82 \$
NUVAC ÉCO-SCIENCE INC.	47 422.60 \$
ORIGINAL DESIGN	77 464.42 \$
PAVAGE CENTRE SUD DU QUÉBEC	62 129.20 \$
PAVAGE PLAMONDON	44 140.28 \$
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	135 616.26 \$
RÉGIME DE GROUPE ET COLLECTIF	101 854.21 \$
SNC-LAVALIN INC.	85 064.78 \$
SOCIÉTÉ DÉVEL. DURABLE ARTHABASKA	101 535.73 \$
T.G.C. INC.	39 387.18 \$

T.O.R.A. INC.	187 941.42 \$
VIVACO	84 708.02 \$
TOTAL	8 900 417.42 \$

11-2017-295

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
 Et résolu,

QUE le conseil autorise le dépôt du rapport sur la situation financière de la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.2 **Demande d'aide financière de l'organisme Opération Nez Rouge pour leur campagne de financement.**

CONSIDÉRANT QU'Opération Nez Rouge sollicite l'aide financière de la Ville de Disraeli pour leur campagne de financement 2017;

11-2017-296

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
 Et résolu,

QUE le Conseil informe le responsable d'Opération Nez Rouge de Thetford Mines que la Ville de Disraeli ne participera pas financièrement à leur campagne de financement.

QUE la Ville de Disraeli souhaite tout le succès escompté pour leur campagne de financement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.3 **Budget révisé de l'Office municipal de l'Habitation de Disraeli.**

CONSIDÉRANT QUE l'OMH de Disraeli a déposé un budget révisé pour l'année 2017 en date du 13 septembre 2017 ;

11-2017-297

En conséquence, il est
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
 Et résolu,

QUE le Conseil accepte le budget révisé de l'Office municipal d'Habitation de Disraeli en date du 13 septembre 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.4 **Contribution à l'association des pompiers volontaires de Disraeli.**

11-2017-298

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
 Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement au montant de 4 000 \$ comme contribution annuelle à l'association des pompiers volontaires de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.5 **Participation au Transport adapté de la région de Thetford inc. pour l'année 2018.**

11-2017-299

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil participe au Transport adapté de la région de Thetford inc. et accepte de contribuer au service de transport adapté pour l'année 2018 au montant de 110 \$ par usager, sont en nombre de 43 usagers pour une contribution de 4 730 \$.

QUE les prévisions budgétaires 2018 soient adoptées telles que présentées par l'organisme délégué.

QUE la Ville de Thetford Mines agisse comme organisme mandataire tel que désigné par l'assemblée générale des municipalités.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.6 **Adoption du calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2018.**

11-2017-300

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 319 de la loi des Cités et Villes, le conseil doit établir avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement municipal 551, article 2, le Conseil établit le jour et l'heure des séances ordinaires;

En conséquence, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR
Et résolu,

REPORTÉ

QUE le conseil établit les séances ordinaires pour l'année 2018 au premier mercredi de chaque mois, à savoir :

MOIS	JOUR	DATE	HEURE
Janvier	Mercredi	10 janvier	19h30
Février	Mercredi	7 février	19h30
Mars	Mercredi	7 mars	19h30
Avril	Mercredi	4 avril	19h30
Mai	Mercredi	2 mai	19h30
Juin	Mercredi	6 juin	19h30
Juillet	Mercredi	4 juillet	19h30
Août	Pas d'assemblée		
Septembre	Mercredi	5 septembre	19h30
Octobre	Mercredi	3 octobre	19h30
Novembre	Mercredi	7 novembre	19h30
Décembre	Mercredi	5 décembre	19h30

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.7 **Autorisation de paiement à Pavage Plamondon inc. – travaux de pavage.**

11-2017-301

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Pavage Plamondon inc. au montant de 37 240.44 \$ taxes incluses pour les travaux de pavage dans les différentes rues de la Ville.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.8 **Autorisation de paiement à Joyal Groupe Expert Conseil inc. pour l'achat des stations de recyclage pour la marina.**

11-2017-302

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Joyal Groupe Expert Conseil inc. au montant de 16 932.57 \$ taxes incluses pour l'achat des stations de recyclage pour la marina.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.9 **Demande des Chevaliers de Colomb pour effectuer du porte-à-porte à l'occasion de la Guignolée.**

11-2017-303

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

Que le Conseil autorise les Chevaliers de Colomb à faire du porte-à-porte à l'occasion de la Guignolée le 16 décembre prochain.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.10 **Remboursement des frais à Construction Aylmer dans le cadre du projet de construction de multi logements sur la rue Champoux.**

11-2017-304

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil participe financièrement au projet de développement de Construction Aylmer pour un montant de 10 000 \$ répartis comme suit :

→ 5 000 \$ payables avant le 30 novembre 2017 pour le 1^{er} multi logements construit;

→ 5 000 \$ payables seulement lorsque le deuxième projet de multi logements sera considéré habitable.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.11 **Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières recyclables pour l'année 2018.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour la cueillette et le transport des matières recyclables pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'un (1) seul soumissionnaire a déposé son offre, à savoir :
→ Transport ordurier de la région de l'Amiante inc. 65 705.91 \$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale suite à l'analyse de la soumission ;

11-2017-305

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme à savoir Transport ordurier de la région de l'Amiante inc. au montant de 65 705.91 \$ taxes incluses pour la cueillette et le transport des matières recyclables pour l'année 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.12 **Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'année 2018.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'un (1) seul soumissionnaire a déposé son offre, à savoir :
→ Transport ordurier de la région de l'Amiante inc. 95 989.30 \$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale suite à l'analyse de la soumission ;

11-2017-306

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme à savoir Transport ordurier de la région de l'Amiante inc. au montant de 95 989.30 \$ taxes incluses pour la cueillette et le transport des matières résiduelles pour l'année 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.13 **Octroi du contrat pour la cueillette et le transport des matières putrescibles pour l'année 2018.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des soumissions pour la cueillette et le transport des matières putrescibles pour l'année 2018 ;

CONSIDÉRANT QU'un (1) seul soumissionnaire a déposé son offre, à savoir :
→ Transport ordurier de la région de l'Amiante inc. 15 657.30 \$ taxes incluses.

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction générale suite à l'analyse de la soumission ;

11-2017-307

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme à savoir Transport ordurier de la région de l'Amiante inc. au montant de 15 657.30 \$ taxes incluses pour la cueillette et le transport des matières putrescibles pour l'année 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.14 **Octroi du contrat pour le déneigement et le sablage du chemin Létourneau pour la saison 2017-2018.**

11-2017-308

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil octroie le contrat de déneigement et de sablage du chemin Létourneau pour la saison hivernale 2017-2018 à Ferme Porcine Champorc inc. au montant de 804.83 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.15 **Octroi du contrat pour le déneigement et le sablage des chemins de la Coop et Laflamme pour la saison 2017-2018.**

11-2017-309

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
Et résolu,

QUE le Conseil octroie le contrat pour le déneigement et le sablage des chemins de la Coop et Laflamme pour la saison hivernale 2017-2018 à Ferme G.M. Turgeon au montant de 4 484.03 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.16 **Octroi du contrat de déneigement et du sablage d'une partie du Rang 3, du Rang 5 et du Rang 6 pour la saison 2017-2018.**

11-2017-310

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil octroie le contrat de déneigement et de sablage d'une partie du Rang 3, du Rang 5 et du Rang 6 pour la saison hivernale 2017-2018 à Construction Réal St-Laurent Ltée au montant de 4 012.63 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.17 **Autorisation de paiement à Techsport inc. pour l'achat de table à pique-nique et support à vélo pour la marina.**

11-2017-311

Il est,
PROPOSÉ PAR M.CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Techsport inc. au montant de 8 609.05 \$ taxes incluses pour l'achat de tables à pique-nique et supports à vélo pour la marina.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.18 **Autorisation aux véhicules tout-terrain de circuler sur le pont de la rue Champoux.**

11-2017-312

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a autorisé en juin 2015 les véhicules tout-terrain à circuler sur certains chemins et rues municipaux par l'entremise du règlement numéro 610 ;

CONSIDÉRANT QUE le club V.T.T. Quad Amiante devra s'assurer du respect de la loi et des règlements en vigueur pour cette autorisation de circulation ;

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil de la Ville de Disraeli autorise les véhicules tout-terrain à utiliser la piste piétonnière pour traverser le pont de la rue Champoux afin de permettre l'accès au sentier prévu pour ces véhicules.

QUE le Club V.T.T. Quad Amiante sera responsable de l'installation de la signalisation requise pour la traverse du pont, mais également du respect des dispositions de la loi et des règlements municipaux en vigueur pour ce type de véhicule.

QUE cette autorisation est donnée pour la période du 1^{er} novembre du 1^{er} mai de chaque année.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.19 **Autorisation de paiement à J.U. Houle Distribution pour les travaux de la rue Beaudoin.**

11-2017-313

Il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à J.U. Houle Distribution au montant de 9 278.77 \$ taxes incluses pour l'achat de matériel pour les travaux de bouclage des réseaux sur la rue Beaudoin.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.20 **Fermeture d'une partie de l'ancien chemin public (rue Lavoie).**

CONSIDÉRANT QUE la société, Les Développements JSR inc. désire régulariser leur occupation et obtenir la cession d'une partie de l'ancien chemin public désaffecté en front de leur immeuble ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est disposée à procéder à la fermeture de la partie de l'ancien chemin public contigüe à l'immeuble de Les Développements JSR inc. ;

11-2017-314

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. GERMAIN MARTIN
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE, conformément au deuxième alinéa de l'article 4 de la Loi sur les compétences municipales, la Ville de Disraeli ferme comme voie publique une partie de l'ancien chemin se décrivant comme suit :

DÉSIGNATION

Une lisière de terrain, étant l'assiette d'un ancien chemin, située sur le territoire de la Ville de Disraeli, province de Québec, G0N 1E0, connue et désignée comme étant le lot numéro CINQ MILLIONS CINQ CENT QUINZE MILLE CINQUANTE-SIX (5 515 056) du CADASTRE DU QUÉBEC, dans la circonscription foncière de Thetford.

Avec les améliorations, circonstances et dépendances.

QUE la corporation cède le susdit immeuble sans autre garantie que celle de ses faits personnels.

QUE la corporation cesse immédiatement l'entretien, la réparation et le déneigement de la partie dudit chemin ainsi fermée comme voie publique, s'il y a lieu.

QUE ladite cession est consentie pour et moyennant la charge pour le cessionnaire de payer tous les frais entourant cette fermeture, l'arpentage et le cadastre et l'acte de transfert et sa publicité.

QUE l'acte de cession à intervenir contienne toutes les clauses usuelles en de tels contrats.

QUE Jacques Lessard, maire et Patrice Bissonnette, directeur général, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation le susdit acte de cession à intervenir et tous documents y relatifs pour et dans l'intérêt de la corporation.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.21 **Engagement de M. Steve Labrecque comme employé au Service des loisirs et de la culture.**

CONSIDÉRANT le transfert d'un employé du Service des loisirs au Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer cet employé afin de maintenir les services aux citoyens des installations de loisirs ;

11-2017-315

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil engage M. Steve Labrecque comme employé journalier au Service des loisirs et de la culture.

QUE les conditions de travail sont celles que l'on retrouve dans l'entente de travail des employés municipaux.

QUE le salaire sera celui de l'échelon numéro 7 de l'entente de travail, pour l'année 2017 et l'échelon 8 au 1^{er} janvier.

QUE la date de début d'emploi sera le 15 novembre 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.- URBANISME

10.1 Demande de dérogation mineure pour l'immeuble sis au 1175 rue Camirand, lot numéro 5 513 249.

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1175 rue Camirand, lot numéro 5 513 249;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire a subdivisé le lot 5 513 249 en deux lots distincts devenant le lot numéro 6 167 899 pour le garage et le lot 6 167 898 pour la résidence;

CONSIDÉRANT QUE le garage doit respecter les marges de recul latérales pour un bâtiment principal qui sont de 4.0 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'empiètement de 1.08 mètre sur une longueur de 4.88 mètres dans la marge de recul latérale pour permettre l'agrandissement du garage existant conforme aux normes applicables à un bâtiment principal ;

CONSIDÉRANT QUE le garage est construit à proximité d'une zone commerciale ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement sera réalisé dans le prolongement des murs existants sans toutefois augmenter la dérogation ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne créera aucun préjudice aux propriétés avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'autoriser la demande de dérogation ;

11-2017-316

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCK ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 1175 rue Camirand, lot numéro 6 167 899.

QUE le garage aura comme nouvelle adresse le numéro 1280, avenue Champlain.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

11.- AUTRES SUJETS

- 11.1 Levée de l'avis d'ébullition
- 11.2 Éclairage des rues

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les contribuables à poser leurs questions.

Le maire invite les membres du conseil municipal à poser des questions.

13.- & 14.- CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

11-2017-317

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE cette séance soit levée à 20h15.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté

*Je, Jacques Lessard, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues
au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés.
de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

M. Jacques Lessard, Maire

M. Patrice Bissonnette Dir. Gén. / Sec.-trés.
